

Les numéros utiles

Les sentinelles interviennent en complément de nombreux dispositifs qui permettent d'orienter et d'aider les personnes en situations de mal-être. Parmi lesquels :

La cellule d'écoute de la MSA Lorraine

Ligne téléphonique MSA Lorraine dédiée aux exploitants et salariés en situation de mal-être et de détresse psychologique
Tél. : 03 83 50 35 35

Agri'Ecoute

Un service d'écoute en ligne disponible 24h/24 et 7j/7
Tél. : 09 69 39 29 19 (prix d'un appel local)

31 14

Numéro national de prévention du suicide
(Le 3114 est accessible 24h/24 et 7j/7, gratuitement, en France entière)



vous accompagner

Prévention du mal-être agricole : La MSA crée le réseau Sentinelles

MSA Lorraine

15 avenue Paul Doumer
54507 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Ligne téléphonique :
03 83 50 35 35

Mail :
maletre.blf@lorraine.msa.fr

MSA Lorraine - Service communication - Une cellule pluridisciplinaire de prévention à votre écoute - Janvier 2024 - Crédit photo : Adobe Stock, Freepik.com



L'essentiel & plus encore

lorraine.msa.fr



L'essentiel & plus encore



S'appuyant sur une dynamique de maillage territorial, ce réseau est constitué de délégués MSA, de personnels d'organismes professionnels et de partenaires locaux. Il a pour mission de faciliter un repérage précoce des personnes en situation de mal-être et de leur apporter une aide rapide et adaptée à leur situation en les orientant vers des dispositifs adaptés.

Le mal-être : définition

La définition du mal-être, telle que validée dans le cadre du programme national de prévention et d'accompagnement du mal-être, est la suivante :

► Un état physique et/ou mental dégradé, issu de difficultés multifactorielles :

- Professionnelles,
- Personnelles,
- Economiques,
- Sociétales...

► Une accumulation de difficultés

► Des manifestations diverses, qui peuvent être d'ordre :

- Physique (troubles du sommeil, d'alimentation, douleurs...);

- Psychologique (angoisse, dépression, tristesse, anxiété, idées noires pouvant mener jusqu'au suicide...);
- Comportemental (addictions, absence du goût de vivre, difficultés à accomplir des tâches du quotidien...);
- Social (repli sur soi, irritabilité, agressivité...).

Au niveau national, il n'existe pas de critères opérationnels permettant de qualifier le mal-être et par extension la complexité possible de l'accompagnement.

Par conséquent, l'appréciation de la complexité et la sollicitation à passer en CPP, relèvent de la compétence du travailleur social et/ou du médecin généralement en charge du dossier.

En effet, l'accompagnement des personnes en situation de mal-être relève en premier lieu des missions du travailleur social et du médecin du travail en caisse (ou IDEST) qui disposent des compétences professionnelles pour organiser le parcours personnalisé.

Devenir sentinelle

Une sentinelle désigne une personnes volontaire, majeure et bénévole ayant pour principales missions de repérer et d'orienter les personnes en situation de mal-être vers des ressources qui peuvent les aider : cellule d'écoute de la MSA Lorraine, service Agri'écoute, structures d'accompagnement et associations comme les cellules Reagir.

► Son rôle :

Repérer - Evaluer et écouter - Intervenir et orienter vers les personnes compétentes

► Formation :

Chaque sentinelle bénéficie d'une formation afin de mieux appréhender les situations rencontrées sur le terrain.

L'objectif de cette formation :

- Repérer les personnes en souffrance autour de soi, à la fois dans le milieu professionnel et personnel,
- Aller vers les personnes repérées, et ajuster ses modalités relationnelles auprès d'elles,
- Orienter les personnes repérées vers les ressources appropriées,
- Connaître le champ et les limites de son action,
- Prendre soin de sa propre santé mentale.

**Vous souhaitez obtenir
un renseignement
ou rejoindre notre réseau
de sentinelles ?**

Contactez Laurence ADLOFF,
Responsable prévention du mal-être
Tél : 06 71 84 69 16

ou par mail: adloff.laurence@lorraine.msa.fr